La Municipalité de la Seyne achetait un local religieux

Elle en offrait un million ; le Préfet a interait cette acquisition

Draguignan, 23. — Le 28 avril, le Conseil municipal socialiste de la Seyne, participant à la mise en adjudication du domaine de l'institution Sainte-Marie de la Seyne, tenu par les pères maristes, était déclaré adjudicataire pour 300.200 fr. contre 300.000 fr. offerts par la Société constituée de familles d'élèves. Devant ce résultat, la Société de famille d'élèves offrit pour une nouvelle adjudication fixée au 28 courant à Lyon, une surenchère de 50.000 francs.

Décidée à aller plus loin dans ses offres, le Conseil municipal de la Seyne a alors résolu de pousser sa surenchère jusqu'à un million.

M. Barnier, préfet du Var, vient de faire appeler à Draguignan, le représentant de la municipalité et lui a signifié qu'en raison de la situation financière de la ville, il ne les autorisait pas à délibérer un achat au-dessus de 500.000 fr.

La municipalité de la Seyne proteste, arguant que cette interdiction est destinée à empêcher l'acquisition des établissements maristes à l'école laïque.

La deuxième vente Sarah Bernhardt

Paris, 25. — A 2 heures précises, Me André Benoit, commissaire-priseur, ouvrait la première vacation de la deuxième vente Sarah-Bernhardt.

Le martyre de Saint-Sébastien, par Gabriele d'Annunzio, relié en maroquin blanc (édition originale)) qui porte cet envoi autographe : A la divine Sarah, ce poème qui, *dans mon rêve et dans mon regret*, fut tout plein de son grand souffle et de sa grande image, juillet 1911. Gabriele d'Annunzio, estimé 600 fr. est adjugé 1.200 fr.

Plusieurs éditions originales d'Henry Bataille atteingnent des enchères intéressantes

L'édition originale de « La Parisienne », d'Henry Becque, reliée et portant les initiales S.B. estimée 200 fr. termine sur 1.100 fr. De même un Coppée évalué 50 fr. trouve acquéreur à 420 fr.

Un manuscrit autographe d'Alexandre Dumas fils « Une visite de noces », qui porte un long envoi autographe à Sarah Bernhardt, daté du 1er novembre 1876, réalise 3.200 francs.

L'élection du bureau du Conseil Municipal de Paris

Paris, 25. — Le Conseil municipal de Paris a procédé aujourd'hui à l'élection de son bureau.

M. Georges Daloz, républicain indépendant, est élu président par 48 voix sur 73 votants (Marty a obtenu 16 suffrages). Les deux vice-présidents de l'Entente républicaine sont : MM. Marcel Héraud et Michel Misoffe. Le syndic, M. Aucoc a été réélu par acclamations. Les quatre secrétaires appartiennent également au groupe de l'Entente.

Le général Gouraud deviendrait ambassadeur aux Etats-Unis

Paris, 25. — On laisse entendre dans certains milieux que le général Gouraud très populaire parmi les Américains, serait appelé à succéder à M. Jusserand, comme ambassadeur de France aux Etats-Unis.

Dans la colonie américaine de Paris, cette nomination serait considérée comme chose faite.

Des enfants se sont noyés

Nancy, 25. — Plusieurs noyades d'enfants viennent de se produire dans la région de Saint-Nicolas-du-Port.

La petite Marie-Antoinette Remy, deux ans et demi, jouait sur le bord du canal *avec son petit frère, quatre ans, et deux* petits voisins. Elle fit un faux pas et tomba à l'eau sous les yeux des autres enfants terrifiés. Le corps n'a pas encore pu être retrouvé.

A Marbache, près de Nancy, le petit Georges Robert, 18 mois, fils d'un entrepreneur, est tombé dans une citerne qui se trouve dans la cour de l'habitation de ses parents et s'est noyé.

Près de Verdun, à Belleville, le jeune Marcel Colin, neuf ans, étant monté en radeau sur un étang est tombé à l'eau.

On n'a retiré son corps qu'après une heure de recherches.

Un des derniers survivants de Sébastopol est mort

Auxerre 25. — Le doyen d'âge de la commune d'Irancy, M. Cyprien Rouot, vient de mourir dans sa quatre-vingt-treizième année.

Le défunt était un des rares survivants de la guerre de Crimée. Soldat de la garde impériale au siège de Sébastopol, il était titulaire d'un des legs de Napoléon.

M. Rouot n'a jamais cessé de mener une vie laborieuse. Il a joui jusqu'au dernier modestement de la plénitude de ses facultés.

Tués dans un ravin

Pau, 25. — Au cours de l'ascension d'un pic pyrénéen, deux excursionnistes, MM. Carrive, receveur de l'Enseignement et Calame, horloger, sont tombés dans un ravin profond. Leurs cadavres ont été retrouvés dans la neige.

Les tuberculeux de la guerre doivent pouvoir se soigner

A leur Congrès, une demande en ce sens a été adressée aux pouvoirs publics

Paris, 25. — Le premier Congrès des Tuberculeux de guerre a tenu ses assises à Paris les samedi 23 et dimanche 24, sous la présidence effective de M. le professeur Letulle. Toutes les questions concernant les tuberculeux y ont été traitées et plus particulièrement la question des pensions qui fut l'objet d'un rapport très détaillé.

Le Congrès a été unanime à estimer qu'il était très urgent d'améliorer la législation actuelle en faveur des tuberculeux et a voté à l'unanimité une résolution demandant aux Pouvoirs publics que soit apportée d'urgence à leur pension une amélioration qui leur permette de suivre les prescriptions des hommes *de science, de se soigner, de se guérir et dans* certains cas de reprendre place dans la société travailleuse.

Du sang pour du sang

New-York, 25. — A la suite d'une violente querelle un ouvrier de Chicago, du nom de Marty, pris d'une rage folle, avait, d'un coup de rasoir, ouvert la gorge de sa femme.

Arrêté peu de temps après avoir commis son forfait, Marty fut amené à son tour à l'hôpital pour y être identifié par sa femme qui gisait exsangue sur la table d'opération.

A la vue du meurtrier, fort et vigoureux, l'un des docteurs fut pris d'une soudaine inspiration.

Pourquoi ne pas essayer la transfusion du sang et obliger Marty à réparer, dans une certaine mesure, le mal qu'il avait causé ?

Le chirurgien communiqua son idée à ses collègues qui l'approuvèrent.

Solidement maintenu par les deux détectives, Marty dut se laisser ouvrir les veines et donner son sang pour sauver celle qu'il avait voulu tuer.

Arrêtés parce que malades !

Londres, 25. — Depuis deux mois, de nombreux habitants de Gloucester souffraient d'une maladie à forme éruptive que certains médecins disaient être une affection encore inconnue, que d'autres prétendaient être une petite vérole très bénigne, tandis qu'une troisième école assurait qu'il s'agissait de variole caractérisée.

Le ministère de l'hygiène, auquel on en appela, envoya sur place des spécialistes renommés qui tombèrent d'accord que les malades de Gloucester, souffraient bien de la variole.

Les difficultés commencèrent alors. La loi édicte, en effet, que les varioleux devront être isolés et que, si leur isolement ne peut être obtenu chez eux, ils seront transporrés dans un hôpital. Mais les gens de Gloucester refusèrent de quitter leur demeure et les autorités se virent réduites à déposer contre eux une plainte en justice. Des mandats furent délivrés et ces jours-ci, on vit circuler dans les rues de la ville des ambulances dans lesquelles avaient pris place des policemen qui allaient à domicile cueillir les clients *dans ce panier à salade d'un nouveau genre.*

C'est certainement la première fois, en Angleterre, et peut-être dans le monde, que la police arrête des malades pour les soigner et les guérir.

On avait exagéré les dégâts causés par l'Etna

Rome, 25. — Contrairement à ce que certains journaux ont publié, les dégâts causés par l'éruption de l'Etna ne dépassent pas jusqu'à présent, huit millions de lires.

De Catane, on annonce : Quoique une légère émission de lave des bouches éruptives de l'Etna persiste, quelques masses de la coulée de lave se sont arrêtées. Quelques autres continuent à avancer très lentement.

Un avoué anglais laisse 5 millions 1/2 à ses confrères

Londres, 25. — Un avoué de Bristol, M. Edward James Swann, mort au mois de mars, a laissé par testament une somme de 80.000 livres sterling, c'est-à-dire cinq millions et demi de francs, pour constituer des pensions aux confrères qui n'auront pas réussi dans leurs affaires.

Un kilomètre en 16" en auto

Copenhague, 25. — L'Anglais Campbell a battu le record du monde de vitesse en automobile, sur une voiture 350 HP, au meeting international de Sance, couvrant un kilomètre en 16" 4/5.

Une poudre sans fumée et sans éclat

Washington, 25. — Le département de la guerre des Etats-Unis annonce la découverte d'une nouvelle poudre, sans éclat et sans fumée, qui remplacerait les poudres actuellement employées. Elle peut être complètement submergée sans ubir de moisissure ni d'altération.

Un tunnel sous le Bosphore

Constantinople, 25. — On annonce que le ministre des travaux publics examine actuellement le plan d'un ingénieur turc, pour la construction d'un tunnel sous le Bosphore.

La Modernisation des Campagnes

Où en est l'électrification des Communes rurales dans le Nord

Elle est envisagée dans une centaine de localités et malgré les difficultés qu'elle présente, on espère réussir à la réaliser

L'électrification des campagnes est une amélioration particulièrement à l'ordre du jour en France.

Elle présente de multiples avantages, et entre autres le double intérêt de pallier au manque de main-d'œuvre et de rendre plus agréable et plus facile la vie au village. Elle favorise, en outre, la renaissance des industries locales et facilite le développement de l'industrie à domicile.

Dès son arrivée à Lille, M. Morain, préfet du Nord, — qui s'était dans la Somme particulièrement occupé de la question, — a très sérieusement étudié le problème de l'électrification de nos campagnes et a fait les plus louables efforts pour encourager et développer les initiatives tendant à faire de nos régions agricoles des campagnes agréables, pourvues des moyens de production les plus modernes et les plus perfectionnés.

Les premières enquêtes n'ont pas tardé à révéler toutes les *difficultés* qui s'opposent à la réalisation du grand projet. L'électrification des communes rurales du Nord constitue, en effet, un problème délicat que, si complexe qu'il soit, on ne désespère pas cependant de solutionner.

Voici, d'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, où en est actuellement la question de l'électrification, que M. Morain s'attache à résoudre dans l'intérêt du département.

Les difficultés à surmonter

Dans le département du Nord, région presque essentiellement industrielle, les réseaux électriques industriels sont très nombreux. Ils desservent actuellement 47 % des communes, en ce qui concerne leurs parties agglomérées, et sillonnent le département en tous sens, englobant toutes les industries et agglomérations intéressantes et avantageuses pour les compagnies exploitantes. Il ne reste donc à électrifier que la partie rurale nettement mauvaise, dont les sociétés distributrices ne veulent à aucun prix.

Les parties rurales à desservir étant pour la plupart isolées, il est très difficile de constituer des collectivités importantes et d'assurer une forte consommation. Les industries locales étant, d'autre part, déjà desservies, on ne peut compter sur elles pour relever la consommation.

L'électrification des campagnes dans le Nord est, dans ces conditions, beaucoup plus difficile à réaliser économiquement que dans les régions où rien n'a encore été fait et où l'on peut englober facilement un grand nombre de communes relativement importantes et bien agglomérées dans un *même vaste syndicat.*

D'autres difficultés se présentent encore qui constituent un sérieux obstacle à la réalisation du projet.

Si l'électricité rend à la campagne des services très précieux, il n'en est pas moins vrai, cependant, que l'agriculteur en consomme très peu, les moteurs qu'il possède ne devant *fonctionner* qu'en des moments très espacés et pendant très peu de temps. En ce qui concerne l'éclairage, la consommation ne sera pas plus forte.

Au village, en effet, on ne se lève et ne se couche généralement qu'avec le soleil.

Dans le Nord, d'autre part, les fermes et habitations agricoles sont souvent disséminées dans la campagne ou réparties en hameaux.

Pour les desservir, il faut construire un réseau très étendu et, par suite, très onéreux, alors qu'on a la quasi-certitude que la consommation sera très faible.

Ces justes considérations expliquent la réserve des compagnies distributives, pour lesquelles la commune rurale est bien loin d'être un client intéressant. Dans beaucoup de régions, les sociétés d'électricité considèrent, en effet, que la consommation des localités desservies ne serait pas suffisante pour amortir le capital d'installation, ni même parfois seulement pour couvrir les frais d'entretien du réseau. Plutôt que de courir le risque d'un fiasco, elles préfèrent donc ne pas entreprendre à leurs frais l'électrification demandée.

Les collectivités doivent se substituer aux Compagnies

Si les compagnies et sociétés d'électricité se refusent à réaliser l'électrification des communes, l'initiative ne doit pas pour cela être abandonnée.

Grâce aux avantages accordés par l'Etat, le réseau peut être, en effet, construit et même exploité par les communes ou par les consommateurs groupés en coopératives ou en associations syndicales.

M. Morain, que nous avons vu à ce sujet, ne nous a pas caché l'intérêt et les avantages que présentait cette procédure.

Pour permettre à la collectivité d'amortir plus facilement ses frais généraux, l'Etat lui donne, en effet, des facilités pour obtenir facilement les capitaux nécessaires, soit sous la forme d'une subvention à fonds perdu, pouvant atteindre 33 % du montant du projet, soit sous la forme d'un prêt du Crédit Agricole à long terme et à bas intérêt (2 %).

Dans nos régions, les collectivités peuvent encore remployer des dommages de guerre. L'affaire peut être entreprise par la commune, qui complète la subvention soit par un emprunt, soit par un dommage de guerre. C'est le cas du syndicat de *Vertain-Romeries-Escarmain*, près de *Solesmes*, qui va commencer ses travaux incessamment.

De nombreux syndicats sont en formation sur cette base, dans les régions de *Bavay*, de *Marcoing* et de *Frasnoy-Villeray*.

Si la Municipalité se désintéresse de la question, les intéressés peuvent se grouper en *Société d'intérêt collectif* ou *coopérative*. C'est alors la société qui réalise le projet.

Les adhérents souscrivent des parts d'action atteignant un maximum de 100 francs par tête d'habitant, parts d'action rapportant un intérêt et remboursable, par exemple, dans un délai de 20 ans.

Les agriculteurs du Nord paraissent surtout s'intéresser à cette forme. Des coopératives de ce genre ont été créées à *Escaudœuvres, Eswars, Remilies, Thun-l'Evêque, Thun-Saint-Martin, Boustignies-s.-Roc*, à *Emmerin* et à *Erquinghem-Lys*.

Si l'affaire est d'une exécution tout à fait difficile, les intéressés peuvent former une collectivité à laquelle ils font des versements à fonds perdu, comme le cas se produit à *Fournes-en-Weppes* pour les hameaux de Fournes.

Pour obtenir le concours de l'Etat

Pour obtenir le concours de l'Etat, il suffit que les intéressés adressent au ministre de l'Agriculture, sous le convert de M. le Préfet du Nord, une demande tendant à obtenir le concours technique et financier de l'Etat pour l'étude et la réalisation du réseau. Le service du Génie rural étudie d'abord l'affaire au point de vue technique, en accord avec les intéressés, et adresse ensuite, dès que l'affaire paraît viable, toute proposition utile en vue d'obtenir le concours financiers.

L'électrification des communes rurales, nous dit M. Morain, est envisagée actuellement sous des formes différentes, *dans une bonne centaine de localités du département.*

Les initiatives les plus heureuses se sont déjà manifestées, initiatives qu'on ne peut que développer et encourager.

Si complexe qu'il apparaisse au premier abord, le problème de l'électrification des communes rurales est bien loin d'être insoluble. C'est en travaillant de commun accord qu'on arrivera à surmonter les difficultés qu'il présente et à le résoudre.

La région du Nord est trop active pour qu'elle reste en arrière et qu'elle ne s'engage pas résolument dans la voie du Progrès.

Marcel POLVENT.

Après la révolution bulgare

Des crimes sont reprochés aux anciens ministres

Sofia, 25. — L'instruction ouverte contre les anciens ministres du cabinet Malinboulisky se poursuit activement. En ce qui concerne les violations de la Constitution relevées à leur charge, ils ne pourront passer en jugement qu'après l'élection du nouveau Sobranie.

Par contre, il apparaît d'ores et déjà que la plupart de ces ministres se sont rendus coupables de crimes de droit commun : de ce chef ils seront jugés par les tribunaux ordinaires.

Parmi ces crimes, on relève celui de détournements de fonds publics — une somme de 40 millions de levas aurait notamment disparu du Trésor public — et celui d'assassinat de plusieurs de leurs adversaires politiques dont M. Grécot, ancien ministre à Paris, assassiné il y a un an. L'un des assassins, arrêté à Bucarest aurait fait des aveux complets.

La «grosse étoile» du ciné a fait son apparition

Londres, 25. — On annonce que pour la première fois depuis l'affaire qui fit tant de bruit, Roscoe Arbuskee, dit Fatty, a paru au public à Chicago.

Les amis du gros Fatty qui n'a point maigri, dit-on, veillaient pendant son absence que la réception accordée à «la grosse étoile» pour son retour fut enthousiaste. Grâce à des influences puissantes, on suppose que Fatty va revenir définitivement à l'écran et que cette première séance est le prélude d'un retour en public.

Une américaine a sacrifié son amour à ses appréhensions

Craignant la fatalité, elle a rompu avec son fiancé la veille de leur mariage

Londres, 25. — Des messages de Washington relatent il y a cinq semaines, l'incident mondain que voici : Un officier de la marine anglaise, le lieutenant Whistman Clarke, était fiancé à une Américaine, miss Nancy Hoyt, fille d'un ancien solliciter général des Etats-Unis. La veille du jour fixé pour la cérémonie — c'était exactement le 16 mai — des centaines d'invités venus de toutes les parties du monde et déjà réunis à Washington, furent informés que le mariage était indéfiniment ajourné, et le lieutenant Whistman Clarke se réembarquait quelques jours plus tard avec ses parents pour l'Angleterre.

On devine l'émoi que ce coup de théâtre soudain provoqua dans la société anglo-américaine de Washington lorsqu'on apprit le lendemain, que c'était la fiancée qui avait pris cette dramatique décision de la onzième heure et qu'elle se refusait à en donner l'explication.

Apparemment dédaigneuse des calomnies, miss Nancy Hoyt n'opposa d'abord aucune réplique aux malveillantes hypothèses dont elle était l'objet. A-t-elle jugé que son silence prolongé serait interprété comme un aveu ? Cela paraît vraisemblable, car elle vient de déchirer le voile dont s'enveloppait sa décision. Et son histoire, telle que la rapporte aujourd'hui, le correspondant du « Sunday Express », à New-York, est, à la fois, pitoyable et tragique...

Il y a dix-sept ans, sa sœur aînée, miss Eleonor Hoyt, âgée de vingt ans, épousait le fils d'un amiral américain, M. Philip Hichborn. Quatre ans plus tard, Mme Hichborn abandonnait son mari et son bébé et s'enfuyait avec un millionnaire de la société new-yorkaise, M. Wylie, qui désertait, lui aussi, un foyer, où il laissait sa femme et quatre enfants.

M. Hichborn, après avoir vainement tenté de reconquérir sa femme, ne parvint pas à surmonter son désespoir ; il se tua d'un coup de révolver.

A quelque temps de là, M. Henry Hoyt, frère de la fugitive, ne pouvant survivre au déshonneur que sa sœur avait infligé à sa famille, se suicida à son tour.

M. Wylie et Mme Hichborn continuaient cependant à vivre ensemble en Europe. En 1916, Mme Wylie demanda et obtint le divorce. Son mari, devenu libre, épousa aussitôt Mme Hichborn. Mais ce mariage lui-même fut annulé l'année dernière par la Cour de divorces de Providence, à la demande de l'ex-Mme Hichborn, qui alléguait que son mari lui refusait les ressouces strictement nécessaires à l'existence.

Réfléchissant, à la veille de son mariage, à la triste fin d'une odyssée qui avait engendré deux suicides, miss Nancy Hoyt hésita à introduire une autre personne dans le cercle de sa famille, qu'elle jugeait frappée de malédiction. Sacrifiant son amour à sa douleur et à ses appréhensions, elle se refusa à une union qu'elle crut prédestinée au malheur.

En gare de Lens, un train tamponna un polonais

Dimanche, à quatre heures dix de l'après midi, le Polonais Stanislas Kaezmarck, âgé de 25 ans, étant en état d'ivresse, après s'être amusé route d'Arras, regagnait la ville de Lens. Malgré la défense qui lui fut faite, il voulut traverser l'ancien passage à niveau du Chemin de Fer du Nord inaccessible depuis la déviation de la route.

La peine avait-il franchi la barriere qu'il fut tamponné par le train 2064 qui entrait en gare de Lens.

Relevé par des agents de la Cie du Nord, il fut transporté d'urgence à l'Hôpital de Lens, où il reçut les soins du Docteur de sevice.

Il porte une forte plaie au front et a la mâchoire fracturée. Son état est grave.

Un centenaire vient de mourir

C'EST CELUI DE LAMBERSART, M. WIBAUX QUI ETAIT DANS SA 104e ANNEE

Nous avons appris hier la mort du centenaire de Lambersart : M. Camille Wibaux, qui avait eu 103 ans au mois de janvier écoulé et se trouvait, par conséquent, dans sa 104e année.

M. Camille Wibaux, qui fut fermier-cultivateur de son état, avait reçu dernièrement, le titre de chevalier du mérite agricole, qui lui était bien dû, attendu qu'il exerça sa profession pendant plus de 80 ans.

Le vieillard, depuis un certain temps, ne sortait plus de chez lui et n'absorbait guère que des aliments liquides. Il était tombé malade vendredi. Après avoir souffert pendant deux jours de troubles intestinaux, il s'est éteint tout doucement, dans la soirée de dimanche, au milieu de ses nombreux enfants, dont l'aîné est âgé de 62 ans.

Les obsèques de M. Wibaux, qui habitait depuis longtemps avec les siens, la ferme du Gros Ballot, chemin de Verlinghem, à Lambersart, auront lieu le jeudi 28 juin, à 10 h. 30.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 356.517 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 26.360 ; 399.562.

Est-ce la solution de la crise ministérielle belge ?

Une formule serait trouvée pour la flamandisation et la loi militaire

Bruxelles, 23. — La journée d'aujourd'hui sera, croit-on, décisive. C'est en effet lundi que les groupes parlementaires se réunissent pour examiner les formules auxquelles M. Theunis s'est arrêté.

La formule serait la suivante, en ce qui concerne l'Université de Gand : le projet comporterait à l'article 1er, le principe de flamandisation. Les Facultés de droit, de médecine, des sciences et de philosophie, de même que les écoles spéciales du Génie civil et des Arts et Manufactures seraient dédoublées ; toutefois, les étudians seraient tenus de suivre soixante heures de cours dans la langue autre que celle pour laquelle ils auraient opté. Quant aux cours d'archéologie, de philosophie, etc. ils seraient tous flamandisés.

En ce qui concerne la durée du temps de service militaire, on adopterait le système de douze au lieu de dix mois, avec un surplus de deux ou quatre mois pour l'occupation de la Ruhr et non pour celle de la Rhénanie.

Depuis quinze jours, un conseiller général du Finistère a disparu

Brest, 25. — Il n'est bruit en ce moment, à Landerneau, où il était négociant, comme dans les environs, que de la disparition mystérieuse de M. Quémeneur, conseiller général du canton de Sizun.

Il y a une quinzaine de jours, M. Quémeneur quittait Landerneau en automobile pour Paris. Il était accompagné d'un Morlaisien avec qui il était en relations d'affaires. On a retrouvé son passage à Dreux, où il s'est arrêté par suite d'une panne. M. Quémeneur devait toucher à Paris une forte somme. Il ne s'est pas encore présenté à la maison qui devait la lui remettre.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Un cimentier de Nesles répugnant personnage

A l'audience du lundi 25 juin des Assises du Pas-de-Calais, a comparu le sieur Edouard Brabant, 49 ans, ouvrier cimentier, à Nesles, inculpé d'attentat à Nesles.

Huit ans de réclusion

Edouard Brabant s'est entendu condamner à 8 ans de réclusion.

La terrible vengeance d'une épouse délaissée

De deux coups de révolver elle tua son mari à Bouvigny-Boyeffles

On n'a pas oublié le drame conjugal de Bouvigny-Boyeffles. L'accusée Louise Nicanor, 57 ans, ménagère, à Paris, assassina à coups de revolver, le 29 mars dernier, son mari M. Dujardin, de qui elle vivait séparée. Rappelons les faits.

Une farouche résolution

Nicanor Louise, alors épouse Dujardin, quitta le domicile conjugal, à Bouvigny-Boeffles, pour se réfugier à Paris. Elle avait à se plaindre de l'attitude de son mari à son égard.

Fin janvier, elle apprit que Dujardin venait d'épouser une jeune fille d'Hersin-Coupigny. Le 10 mai 1922, il avait en effet obtenu en Tribunal de Bethune un jugement prononçant par défaut, le divorce en sa faveur.

La femme Nicanor résolut de se venger et à cet effet acheta à Paris un browning.

Avant le drame

Le 27 mars, elle alla passer quelques jours à Bouvigny-Boyeffles, à l'occasion de l'anniversaire du décès de sa fille, inhumée au cimetière de la commune de Sains-en-Gohelle, voisine de Bouvigny-Boyeffles. Bien que son voyage à cette date eut été inspiré par le désir de déposer une couronne sur la tombe de sa fille, elle n'oublia pas de se munir de son pistolet automatique qu'elle emporta dans son sac à main.

L'exécution du mari

Le 29 mars, vers 18 heures 30, se rendant chez une dame Delatée, alors qu'elle se trouvait au lieu dit « La Chapelle de Boyelles », elle croisa Dujardin qui, suivant en sens inverse le même chemin, se rendait à Sains-en-Gohelle et conduisait sa bicyclette à la main.

A peine l'avait-elle dépassé que, sortant de sac à main son pistolet automatique, elle revient sur ses pas l'arme à la main et tire, sans l'atteindre plusieurs coups de feu dans sa direction.

Dujardin lâchant sa bicyclette, se retourna et baissant la tête s'avança vers elle, les bras levés. Presqu'à bout portant elle tira deux coups de feu ; Dujardin atteint en plein front s'écroula et expira presqu'aussitôt.

La meurtrière essaya ensuite de se suicider, mais trop nerveuse, elle ne parvint pas à faire usage de son arme. Elle alla aussitôt se constituer prisonnière.

L'accusée a passé des aveux ; sans que le fait ait pu être établi, elle dit qu'elle a été provoquée par son mari qui l'aurait insultée lorsqu'ils se sont croisés sur le chemin.

Nécanor Louise est très bien considérée ; elle n'a pas d'antécédents judiciaires.

Cinq ans de réclusion

Louise Nicanor, a été condamnée à cinq ans de réclusion et 2.000 francs de dommages et intérêts.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1923 — N° 52

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

V

PAUVRE SIMONE !...

Alors, à quoi bon s'obstiner à lutter... à quoi bon se raccrocher à une existence aussi misérable !...

Les plus heureux ne sont-ils pas ceux qui dorment de l'éternel sommeil ?...

Elle avait quitté la rue Marguerite.

Sans voir, elle marchait droit devant elle.

La température, douce l'après-midi, s'était élevée subitement.

Il faisait froid, un froid vif, pénétrant.

Sous le vent qui soufflait en rafale, la flamme des reverbères vacillait et le ciel, sans étoiles, était presque sinistre.

Simone avançait toujours... Vers quel but ? Elle l'ignorait... Seule, l'image de la mort hantait son esprit.

A la suite de quelles circonstances son père avait-il découvert la vérité ? Elle ne se l'expliquait pas. Elle ne cherchait pas à deviner. « Il savait ! » Cela seulement importait. Et puisqu'il avait dit : Va-t-en ! dans la nuit inclémente, elle s'en allait.

Où ?... Dieu seul le savait.

Après le boulevard de Courcelles, elle suivait le boulevard des Batignolles.

Les passants étaient rares. Un homme qu'elle frôla presque, murmura à son oreille une phrase... un complicent : « Mâtin, la jolie fille ! Elle ne vit pas l'homme. Elle n'entendit pas la phrase.

Elle avait l'air d'une folle.

Tout à coup, autour d'elle, succédant au calme profond, à l'ombre que trouait seulement de loin en loin la lueur indécise d'un bec de gaz, ce fut, sans transition, un éblouissement de lumières, une rumeur, un mouvement de foule intense.

Elle était arrivée à la place Clichy. Les vitres des magasins, celles des cafés étincelaient de mille feux. Tout un monde d'employés de petites ouvrières, seules ou par groupes, la tâche quotidienne accomplie, regagnaient le logis déserté le matin.

Les unes étaient attendues par des parents... une mère... un père... D'autres par un mari... un enfant de qui les doux baisers, lorsqu'elles rentreraient, leur feraient oublier la fatigue d'une journée de dur labeur et puiser, aux sources insondables de l'amour maternel, le courage de supporter les soucis, les chagrins de l'heure présente — dont chacun ici-bas, hélas ! a sa part — et aussi les soucis les chagrins de l'heure à venir.

Simone avait éprouvé une secousse violente. Pour elle, ç'avait été comme un brusque réveil, le rappel à la réalité.

De ses mains crispées, elle comprimait son cœur douloureux. Elle aussi avait un enfant !... Un fils !... Son petit Marcel !...

Et dire, ô mon Dieu, qu'elle avait souhaité mourir !... Souhaité mourir, alors qu'elle était mère, alors qu'elle avait un devoir sacré à remplir !... Ah ! c'était abominable !... C'était presque un crime !...

Un instant, elle eut horreur d'elle-même. Non, non, ce n'était pas possible, ce n'était pas vrai, qu'elle eût songé au suicide !... Il fallait qu'elle eût perdu la raison... Pauvre petit Marcel !... sans elle, que fût-il devenu ?

Elle se redressa. Sa faiblesse l'avait abandonnée. Une révolution complète s'était opérée en elle. Maintenant, elle voulait vivre, vivre pour son fils.

Ce que tant d'autres, plus malheureuses qu'elle encore, repoussées non seulement par leur famille, mais trahies dans leur amour, laissées seules au monde avec un enfant — victimes de la lâcheté des hommes — oui, ce que tant d'autres, simplement, courageusement, faisaient pour subsister, elle aussi le ferait.

Elle était instruite, forte, robuste, elle travaillerait afin d'élever Marcel.

Rien ne lui coûterait... rien ne serait au-dessus de ses forces.

Elle savait coudre ; elle dessinait fort agréablement ; elle était une musicienne remarquable.

Elle donnerait des leçons.

Au cas où elle n'en trouverait pas, eh bien, elle entrerait dans un atelier de couture, elle ferait n'importe quoi, n'importe quel métier, pourvu que le blond chérubin ne manquât de rien.

D'ailleurs, elle n'était pas sans ressources.

Si, pour tout argent, elle ne possédait que les quelques louis... une centaine de francs... contenus dans la petite bourse de soie serrée dans sa poche, elle avait au doigt une bague de prix, joyau rare, souvenir précieux d'une chère disparue, de sa pauvre mère morte peu de temps après sa naissance à elle... une bague de prix que jamais, quoi qu'il arrivât par la suite, elle ne se résignerait à vendre, mais sur laquelle, au Mont-de-Piété... puisqu'elle était réduite à cette extrémité... on lui consentirait aisément un prêt d'un millier de francs.

Un millier de francs !

N'était-ce pas suffisant pour assurer... durant plusieurs mois... son existence à elle... l'existence de Marcel ?...

Oui, certes.

Elle serait... en toutes choses... d'une parcimonie extrême.

Et ainsi, en limitant ses besoins... en se restreignant... en se privant même... elle ferait durer cette somme, pour le moins, une demi-année.

Or... d'ici-là... bien des évènements se passeraient...

Et, dans son malheur... dans l'effroyable malheur qui venait de l'atteindre, elle avait quand même une consolation... la consolation de ne plus être obligée de mentir, de dissimuler, de jouer en face de son père... en face de tous... une comédie qui répugnait à son âme... la consolation, surtout de vivre enfin libre de toute contrainte, auprès de son enfant... de son petit Marcel... dont rien, désormais ne pourrait le séparer.

. . . . . .

A la gare du Nord, elle avait pris le train pour Montmorency.

Oui, c'était là que, directement, elle se rendait.

Près de son fils que, maintenant, elle ne quitterait plus.

Elle était seule dans le compartiment.

Elle ferma les yeux, afin de ne plus voir... de ne plus penser... Elle avait lutté par des émotions trop terribles... elle avait côtoyé de trop près la folie... ses forces étaient usées... elle éprouvait une lassitude générale... un engourdissement invincible.

Elle avait beau se répéter à elle-même : C'est fini... une vie nouvelle commence pour moi... je ne veux plus me souvenir...

Toujours elle entendait vibrer à ses oreilles la voix irritée, haineuse d'Armand Sartolles... toujours elle le voyait devant elle, les prunelles sombres, traversées d'une lueur homicide et elle était tentée... tellement la fiction se rapprochait de la réalité... de crier : « Grâce !... père... grâce... » comme si véritablement le vieillard fût là, prêt à la frapper... et un tremblement l'agitait de la tête aux pieds.

Vingt-cinq minutes plus tard, elle débarquait à Montmorency.

Elle se dirigea vers la forêt.

Le vent faisait craquer les branches. Une plainte semblait monter des entrailles de la terre. Les arbres, dressant dans la nuit leur silhouette décharnée, étaient comme des fantômes aux formes étranges que l'ouragan secouait avec un bruit lugubre.

L'aboi d'un chien ajoutait encore à l'impression funèbre qui se dégageait du paysage nocturne.

Simone avançait sans hésitation.

Les lieux lui étaient familiers.

La solitude... les ténèbres... ne paraissaient pas l'inquiéter.

Qu'avait-elle à redouter ?

Rien.

Elle ne songeait pas aux mauvaises rencontres possibles.

Sa pensée était ailleurs.

Une hèvre la soulevait... la guidait vers le but duquel peu à peu, elle se rapprochait.

Elle disait : Ici, c'est l'Ermitage... plus loin, le Montoir, une maison inhabitée... et, à quatre cents mètres environ, après avoir suivi, à travers bois, un étroit sentier, la Châtaignerale... c'est-à-dire la demeure de Catherine Randon et de sa famille.

La Châtaignerie !...

Dans cinq minutes à peine elle en aurait franchi le seuil.

Déjà, devant elle, elle distinguait une masse noire... un bâtiment aux vastes proportions, très large, haut d'un étage, couvert de chaume, et dont la vue fit battre son cœur plus rapidement.

A l'une des fenêtres du rez-de-chaussée brillait une lumière.

Les habitants de la ferme n'étaient pas encore couchés

De son poing fermé, à deux reprises, Simone frappa à l'huis

A l'intérieur, une grosse voix... une voix de femme... répondit :

— C'est bien... on y va...

Et Catherine Randon apparut dans l'encadrement de la porte.

(A suivre)